

→ envoyer au président
du CIL des Favières



**PRÉFET
DU VAR**

Liberté
Égalité
Fraternité

CABINET
CLASS. QUOTIDIEN
DATE: 27 JUIN 2024

**Cabinet
Direction des sécurités
Service de l'éducation et
de la sécurité routières**

C.D.F.

Chargé du contrôle automatisé
Pôle études et ingénierie

Toulon, le

24 JUIN 2024

Le préfet

à

Monsieur le maire de la Valette du Var

Objet : Installation d'un radar vitesse autonome

Référence : Votre correspondance du 12/04/2024.

Par courrier cité en référence, vous avez attiré mon attention sur la problématique portée à votre connaissance par le Comité d'Intérêt Local « Les Favières » concernant des vitesses excessives mais également des comportements dangereux sur la RD46 et plus particulièrement entre le rond-point Soldani et le rond-point du col des Chênes.

Vous avez sollicité l'installation d'un radar automatique de contrôle de vitesse sur cette section de route. Mes services ont bien pris en compte votre demande et effectueront une étude sur plusieurs facteurs tels que la dangerosité de l'axe routier ou son accidentalité routière ainsi qu'une étude technique d'implantation afin de respecter les règles de sécurité de la circulation routière. Cependant, la décision d'implantation d'un radar reviendra au ministère de l'Intérieur qui décidera de la pertinence de la demande au regard des conclusions de cette étude.

En ce qui concerne le comportement des usagers que vous évoquez, j'ai saisi la Direction Interdépartementale de la Police Nationale et votre police municipale est également en capacité de diligenter des contrôles sur cet axe routier.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires. N'hésitez pas à les solliciter par mail à l'adresse : pref-radars83@var.gouv.fr

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Tél : 04 94 18 80 95
Mél : cyrille.de-freitas@var.gouv.fr

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice de cabinet

Joséphine GUIGLIANO-BOUENNET